



Circulaire N° 277 /MENA/CAB/DPFC  
du 14 AOUT 2024

LE MINISTRE

à

Monsieur l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général  
de l'Inspection Générale  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux  
et Chefs de Services rattachés  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la  
Pédagogie et de la Formation Continue  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements  
secondaires publics et privés  
*(pour exécution)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CAFOP  
*(pour exécution)*

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Enseignement Présoilaire et Primaire, Chefs de  
Circonscription  
*(pour exécution)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles  
primaires publiques et privées  
*(pour exécution)*.

**OBJET:** Utilisation des manuels scolaires agréés dans  
les écoles et établissements secondaires.

A compter de l'année scolaire 2024-2025, toute école ou établissement secondaire a l'obligation d'utiliser pendant au **moins quatre (04) années successives** les **manuels scolaires ou supports didactiques** qu'il aura choisis dans la liste des manuels agréés.

Cette disposition vise à réglementer l'utilisation des manuels scolaires et des supports didactiques dans les salles de classe.

Les Directeurs Régionaux sont chargés de veiller au strict respect de cette instruction.



Professeuse Mariatou KONE

